

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 30 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. DOUNIAMA Michel (pouvoir à M. BOUFFAULT Jean)
M. REBUFFEL Jérôme (pouvoir à M. YPEY Christophe)
Mme REDONNET Denise (pouvoir à M. DUPERCHE Claude)
M. DIDIER Christian

ABSENTS : Mme DENIS Kelly
M. DALET Jean
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha
Mme SOULAT Christine

Après lecture du compte rendu du 12 avril 2016, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération modificative Subvention Département restaurant scolaire
- Subventions aux associations
- Participation Transports Scolaires
- Statuts CC2V
- Délibération Syndicat de Musique
- Lotissement des Petits bois
- Terrain rue de Mespuits
- Régularisation écritures
- Questions diverses

Secrétaire de séance : M. Raymond FLEUREAU

M. le Maire ouvre la séance et évoque les inondations qui ont touchés la Commune durant le mois de juin. Il tient à remercier les services administratifs et techniques de la Municipalité pour la gestion du sinistre subi par la Commune.

1/ Délibération modificative Subvention Département restaurant scolaire.

M. le Maire précise qu'un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance du Conseil Départemental pour les travaux de restructuration du restaurant scolaire de l'école Primaire avait été déposé. Pour les mêmes travaux un dossier de DETR avait été constitué auprès de la Préfecture. Or il semble que suite aux inondations le taux de subventionnement pour la Préfecture devrait diminuer.

En prévision de cette diminution M. le Maire propose au Conseil de modifier la délibération pour le Conseil Départemental en demandant le maximum autorisé soit 65 500 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Subvention aux associations.

M. LECLAIR indique que lors de la séance précédente du vote du Budget les sommes concernant les subventions n'avaient pas été votées individuellement par le Conseil.

Toutes les sommes inscrites sont validées sauf celle concernant l'association entente sportive qui a été dissoute. Par contre une somme de 300,00 € est attribuée à l'association MAISSE FIT'Z.

Mme VILLIEZ évoque une subvention concernant le club de natation de Milly. M. le Maire lui répond que cette subvention sera plus de la compétence de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

M. le Maire en profite pour faire un point sur l'avancée des travaux de la piscine de Milly.

3/ Participation aux transports scolaires.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler sa participation aux transports scolaires vers les Collèges et Lycées de Milly, Etampes et Fontainebleau. La participation sur les cartes Imagin'r et Navigo sera de 31 €.

4/ Statuts CC2V.

M. le Maire explique que ce point a été inscrit à l'ordre du jour car une nouvelle réunion de la CC2V concernant la modification des statuts a eu lieu le 28 juin dernier. Les compétences concernant l'électricité et les communications électroniques figurent dans ces statuts. Pour la compétence concernant le développement économique M. LECLAIR indique qu'un dossier spécifique sera discuté en commission pour le rachat à Milly de la Zone Industrielle du Chenet, il fera ensuite l'objet d'une délibération.

M. le Maire termine en précisant que plus rien ne s'oppose à ce que le Conseil adopte ces nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Deux Vallées. Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter ces statuts.

5/ Délibération Syndicat de Musique.

M. le Maire indique que la Commune d'Oncy sur Ecole a fait la demande de se retirer du Syndicat de Musique des Deux Vallées.

Par délibération du 14 septembre 2015 le Conseil d'Administration a refusé à la majorité des voix ce retrait.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de refuser le retrait de la Commune d'Oncy sur Ecole du Syndicat de Musique des Deux Vallées.

6/ Lotissement des Petits Bois.

M. le Maire explique qu'il a rencontré récemment un représentant du lotissement des Petits Bois, situé rue de rivière qui lui a fait la demande de reprise par la Commune de l'éclairage public de cet ensemble. M. le Maire indique qu'il est évident que la voirie restera à la charge du syndic pendant dix ans mais qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la Commune prenne en charge les trois points lumineux.

M. DUPERCHE Claude s'interroge sur le raccordement car tous les réseaux sont enterrés sur ce secteur. Il demande que les frais de raccordement soit à la charge du syndic.

Avec cette réserve le Conseil accepte à l'unanimité cette demande.

7/ Terrain rue de Mespuits.

M. le Maire explique que la Commune est propriétaire depuis peu de temps d'un terrain situé rue de Mespuits cadastré ZC 274p, ZC 276 et ZC 238 d'une contenance de 5 843 m² qui appartenait aux consorts Veissière. Ce terrain avait été acheté dans le but d'éviter qu'un lotisseur vienne construire 11 pavillons et ainsi ne pas engendrer des nuisances pour le voisinage.

M. le Maire a rencontré récemment un aménageur qui lui propose de racheter le terrain au prix de 270 000 € pour y faire 6 pavillons. Ce lotisseur se chargera de la voirie, des réseaux, de l'éclairage public, du bornage et de la construction des maisons.

Les maisons seront en vente dans les deux agences de Maisse et les actes de vente se feront à l'office notarial de MAISSE.

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre ce terrain à la Société S. CARRICO à VITRY AUX LOGES au prix de 270 000 € sous réserve du respect du permis de construire et autorise M. le Maire après avoir pris l'avis des domaines de signer l'acte devant notaire.

8/ Régularisation écritures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer les virements de crédits nécessaires pour compléter la somme inscrite lors du budget primitif au compte fonds de péréquation des recettes fiscales soit + 6 182 € et aussi pour payer une part des emprunts concernant le complexe sportif.

9/ Questions diverses

-M. Claude DUPERCHE demande l'avis des Conseillers sur la réalisation des abaissements de trottoirs pour l'accès des maisons (bateaux). Il est décidé que la Commune prendra à sa charge ses aménagements.

-M. Claude DUPERCHE signale qu'une animation aura lieu dans la cours des écoles le 13 juillet au soir avant le feu d'artifice avec un repas dansant avec orchestre.

-Mme Stéphanie MOULINOUX informe le Conseil que les travaux de sécurisation dans le bas de la montée vers l'école maternelle seront effectués durant l'été.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 45.

